



Paris, le mardi 17 mars 2020

Report des Journées Défense et Citoyenneté

- Les Journées Défense et Citoyenneté (JDC) sont suspendues jusqu'à nouvel ordre et seront reportées à une date ultérieure.
- Ces mesures répondent à l'application des consignes barrières en vue de limiter la propagation du virus COVID-19.
- Les jeunes Français n'ont aucune démarche à effectuer. Ils recevront une nouvelle convocation ultérieurement.

Le certificat de participation à la journée défense et citoyenneté est un document requis pour s'inscrire à un examen (baccalauréat, BEP...) ou à un concours et ce, jusqu'au 25^e anniversaire du candidat. Dans le cadre du report des journées de défense et citoyenneté, les candidats au baccalauréat ou autres examens (hors celui permis de conduire) ne disposant pas de certificat de participation à la JDC, pourront fournir les pièces suivantes :

- pour les moins de 18 ans, l'attestation de recensement ;
- pour les plus de 18 ans, l'attestation provisoire « en instance de convocation ».

Ces mesures répondent à l'application des consignes barrières en vue de limiter la propagation du virus COVID-19.



Les centres du service national étant fermés jusqu'à nouvel ordre, ils traiteront leurs courriels et courriers lors de la reprise des activités.